

Le 10 février 2020

Aux cliniques du sommeil inscrites au PAAF :

Le ministère de la Santé a effectué un examen des tarifs approuvés pour les appareils de ventilation en pression positive dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels à la suite des recommandations issues du Rapport annuel de 2018 du Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

Afin de rendre les appareils de ventilation en pression positive plus abordables pour les Ontariens et les Ontariennes, le gouvernement modifiera les tarifs de ces appareils, ce qui permettra de réduire le coût de la quote-part des patients, à compter du 1^{er} avril 2020.

Tous les Ontariens et toutes les Ontariennes qui sont actuellement admissibles à une couverture complète du coût d'un appareil de ventilation en pression positive continueront à profiter d'une couverture complète. Les Ontariens et les Ontariennes qui doivent payer une quote-part de 25 p. 100 verront leur paiement diminuer.

Les tarifs approuvés dans le cadre du PAAF diminueront pour les catégories d'appareils suivants, à compter du 1^{er} avril 2020 :

- appareil de ventilation en pression positive continue (CPAP) – le tarif diminuera de 860 \$ à 554 \$, ce qui permettra de réduire la quote-part du client de 77 \$;
- appareil de ventilation en pression positive avec titration automatique (APAP) – le tarif diminuera de 1 020 \$ à 554 \$, ce qui permettra de réduire la quote-part du client de 117 \$;
- appareil de ventilation en pression positive à double niveau (BPAP) – le tarif diminuera de 1 120 \$ à 950 \$, ce qui permettra de réduire la quote-part du client de 43 \$.

Dans le cadre du PAAF, on a également éliminé les critères d'admissibilité médicaux supplémentaires pour les appareils APAP. À compter du 1^{er} avril 2020, pour recevoir du financement pour un appareil APAP, le demandeur n'a qu'à présenter une preuve d'un diagnostic du syndrome d'apnées obstructives du sommeil, ainsi que la présence de symptômes importants ou de risques médicaux sans traitement et l'absence de ces symptômes et risques lors d'un traitement.

Le gouvernement continuera à travailler avec ses précieux partenaires en soins de santé pour s'assurer que cette transition se fait de façon efficace, sans nuire aux soins des patients.

Si vous avez des questions concernant la modification des tarifs des appareils de ventilation en pression positive, vous pouvez téléphoner directement au programme, au 416 327-8804 ou au numéro sans frais 1 800 268-6021. Vous pouvez également communiquer avec l'équipe du programme à l'adresse adp@ontario.ca.

(original signé par)

Eva Roszuk
Directrice
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels